

*Le cadre de classement actuel des Archives départementales est le résultat de la combinaison de nombreux textes réglementaires qui se sont succédé depuis la circulaire du 24 avril 1841 (circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998).*

## ARCHIVES PUBLIQUES

### Voie ordinaire

#### Séries anciennes (A à I)

- A Actes du pouvoir souverain et domaine public
- B Cours et juridictions
- C Administrations provinciales
- D Instruction publique, sciences et arts
- E Féodalité, communes, bourgeoisie, familles, notaires
- F Fonds divers se rattachant aux archives civiles
- G Clergé séculier
- H Clergé régulier
- I Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques

#### Séries révolutionnaires et modernes (K à Z)

- K Lois, ordonnances, arrêtés
- L Documents de la période révolutionnaire, de 1790 à l'an VIII (1800)
- M Administration générale et économie
- N Administration et comptabilité départementales
- O Administration et comptabilité communales
- P Finances, cadastre, postes
- Q Domaine, enregistrement, hypothèques
- R Affaires militaires, organismes du temps de guerre
- S Travaux publics et transports
- T Enseignement, affaires culturelles, sports
- U Justice
- V Cultes
- X Assistance et prévoyance sociale
- Y Établissements pénitentiaires
- Z Sous-préfectures

Archives postérieures à 1940 : série W

#### Toutes périodes :

- État civil
- Notaires
- Établissements publics

#### Dépôt

- E-Dépôt Archives communales déposées
- H-Dépôt Archives hospitalières déposées

## ARCHIVES PRIVÉES

- J Archives d'origine privée
- FI Documents figurés et assimilés entrés par voie extraordinaire
- AV Documents sonores et audiovisuels entrés par voie extraordinaire

## REPRODUCTIONS

- MI Microfilms ou microfiches
- PH Photographies ou photocopies
- NUM Supports informatiques